

**CONFERENCE DEBAT ANIMEE PAR L'HONORABLE JEAN BAUDOUIN
MAYO MAMBEKE**

(Dimanche, 12 juillet 2015, Paroisse St Benoit de Lemba)

THEME : LES ENJEUX DU DIALOGUE A L'APPROCHE DES ELECTIONS DE 2016

1. Avant de plancher sur les enjeux du dialogue à l'approche des élections de 2016, il sied d'abord de nous mettre d'accord sur la place du dialogue dans la société humaine, sa portée et ses limites.

Ici, nous rejoignons S.E le Cardinal Monsengwo Laurent Passinya qui a déclaré au sortir de l'audience lui accordée par le Président de la République lors de ses consultations, préludes au dialogue.

En effet, disait l'homme de Dieu, on doit connaître l'objet du dialogue et qu'il doit s'inscrire dans le cadre de la Constitution.

Le dialogue est le poumon par lequel respire toute société démocratique lorsqu'elle sent l'étouffement. Les hommes et les femmes vivant ensemble doivent se parler à tout moment des divers sujets qui concernent leur existence et leur avancement. Ce dialogue peut avoir lieu dans un cadre formel comme l'Assemblée nationale censée représenter le peuple, les assemblées provinciales et autres organes délibérant des ETD. Il peut aussi avoir lieu dans un cadre informel, c'est-à-dire, non organisé préalablement par les lois du pays.

Dans tous les cas, le dialogue doit inscrire son objet dans le cadre légal et moral. Il ne doit avoir pour objet de violer la loi ou de pousser à l'immoralité car, il doit viser la stabilité de la société, sa protection ainsi que son émergence.

Le dialogue, qu'il soit formel ou informel, doit viser l'intérêt général de la société et non l'intérêt d'une personne ou d'un groupe de personnes contre l'intérêt général.

2. Le dialogue dont on parle aujourd'hui a une historique. Après le gâchis électoral de 2011 aux résultats peu crédibles tels qu'attestés par les observateurs nationaux et étrangers (CENCO, Fondation Carter, les observateurs de l'Union Européenne), le pays est entré dans une crise de légitimité avec deux candidats qui se sont déclarés vainqueurs et dont l'un, grâce à la force publique, a pris l'effectivité du pouvoir dans des conditions étranges (un seul Chef de l'Etat, Mugabe, était présent à son investiture). La population ne s'est pas reconnue dans la plupart des députés proclamés « élus » par la CENI. On a parlé des députés nommés. Tandis que certains députés réellement élus ont été tout simplement écartés.

Dans pareille situation, le dialogue s'imposait. L'opposition l'avait réclamé et même proposé un plan en date du 28 janvier 2012, soit quelques mois seulement après les élections contestées. Mais les tenants du nouveau pouvoir ne l'ont pas entendu de cette oreille.

Dans ces entrefaites, a surgi, à l'Est du pays en mai 2012, la rébellion de M23. Pour y mettre fin, les pays de la région, 11 au total, ont signé, y compris le nôtre par le Président Kabila, l'Accord cadre d'Addis-Abeba le 24 février 2013, à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies.

Parmi les obligations que cet Accord imposa à la RDC, figure celle de promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation. Ce qui sous-entend le dialogue.

Par rapport à la Communauté internationale, cet Accord mentionna notamment :

- « 1°. Le Conseil de sécurité resterait saisi de l'importance d'un soutien à la stabilité à long terme de la RDC et de la région des Grands-lacs ;
- 2° La nomination d'un Envoyé Spécial des Nations Unies pour soutenir les efforts pour trouver des solutions durables avec un plan à plusieurs volets qui permettra la convergence de toutes les initiatives en cours ».

Prenant à cœur ses obligations découlant de cet Accord, le Conseil de Sécurité de l'ONU a, dans sa Résolution 2098 du 28 mars 2013, demandé en son point 14b au Représentant Spécial du SG/ONU pour la RDC « de s'acquitter, au moyen de ses bons offices, des tâches suivantes : promouvoir un dialogue politique transparent et sans exclusive entre toutes les parties prenantes congolaises en vue de favoriser la réconciliation et la démocratisation et encourager d'élections provinciales et locales crédibles et transparentes ».

Voilà d'où est née l'idée du dialogue politique dont on parle tant maintenant en RDC. Mais il est vrai que le pouvoir en place pouvait prendre cette initiative de lui-même, quitte à réussir l'adhésion de tous. Or, tel n'a pas été le cas. Il a plutôt préféré continuer à gérer le pays comme s'il ne se posait aucun problème et comme s'il n'a pris aucun engagement dans ce sens, alors que l'Accord-cadre signé par le Président Kabila parle de la réconciliation nationale impliquant l'idée du dialogue et que par ailleurs, la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité de l'ONU dont notre pays est membre, mentionne le dialogue politique en des termes clairs.

C'est donc à partir de ce moment que l'opposition politique a commencé à réclamer le dialogue en application des instruments internationaux sus-rappelés. Au lieu de celui-ci, le pouvoir a organisé les concertations nationales qui, de toute évidence, n'ont pas résolu la crise politique et n'ont pas non plus apporté la cohésion nationale tant recherchée. La preuve en est donnée aujourd'hui par l'appel du pouvoir au dialogue à quelques mois, de la fin du second mandat, le dernier, du Président Joseph Kabila.

Face à cet appel du pouvoir, trois tendances se sont observées au sein de l'opposition :

- La première, infiniment minoritaire est donc favorable au dialogue projeté par le Président Kabila. Il s'agit de ceux qui ont répondu aux consultations du Président de la République du mois de juin 2015. Certains parmi eux sont allés jusqu'à proposer l'idée d'une transition de 3 ans faisant ainsi fi de la Constitution.

- La deuxième constituée d'une bonne constellation des partis politiques, de tous les 4 groupes parlementaires de l'opposition et autres organisations de la société civile, groupe que j'appelle « groupe de janvier 2015 », refuse carrément ce dialogue, car inopportun à l'approche des élections de 2016.
- Enfin, la dernière tendance est celle de l'UDPS qui tient au dialogue sous la médiation internationale.

Laquelle de ces 3 tendances a raison, c'est à vous de juger parce que moi-même et le Président de l'UNC, mon parti, l'Honorable Vital Kamerhe, appartenant à la deuxième tendance, sommes peut-être mal placés pour répondre à cette question.

Il ne reste pas moins vrai que cette deuxième tendance est soutenue par une bonne frange de la population congolaise. Mais la première tendance paraît, aux yeux de l'opinion, comme celle qui n'a pas perçu le piège tendu par le pouvoir pour permettre au Président Joseph Kabila d'effectuer le « glissement » au-delà de son dernier mandat constitutionnel.

3. Nous pouvons à présent tenter d'aborder la question des enjeux du dialogue à l'approche des élections de 2016 dans la mesure d'une part où le pouvoir en place l'a refusé au moment où l'opposition la réclamait et d'autre part il y accède au moment où la mandature de 2011 touche à sa fin avec en prime que le Président de la République termine son deuxième mandat.

Pour notre part, les enjeux du dialogue divergent, selon que l'on est contre ou pour le dialogue.

Pour ceux qui sont contre le dialogue, c'est-à-dire nous, celui-ci a pour enjeux la prolongation de la mandature de 2011 avec comme conséquence la violation de la Constitution qui fixe le mandat du Président de la République à 5 ans une fois renouvelable et à 5 ans pour les députés nationaux.

Le dialogue est perçu par eux, dans ces conditions, comme une compromission mieux, une trahison. C'est la position du groupe de janvier 2015 dont mon parti.

Pour ce groupe donc, « les élus » de 2011 ainsi que le Gouvernement issu de la majorité de 2011 ont géré le pays comme ils ont pu le faire, ils n'ont qu'à se soumettre, pour ceux qui le peuvent encore, au suffrage populaire ; un point, un trait.

D'aucuns accusent le groupe de janvier 2015 de faire un procès d'intention au pouvoir qui n'a pas dit que le dialogue voulu par lui, l'était pour obtenir un glissement. Ils suggèrent à ce groupe d'aller au dialogue pour éventuellement s'y opposer de l'intérieur.

A cet égard, ce reproche paraît d'une naïveté déconcertante lorsque l'on se souvient de la démarche et de plusieurs tentatives du pouvoir en place d'obtenir le glissement d'abord par la révision de la Constitution dont 4 projets de loi avaient été déposés au Parlement par le Gouvernement, le projet de loi électorale avec son article 8 alinéa 3 qui a échoué à cause des événements de janvier 2015.

En plus, la non exécution des budgets des élections pour les exercices 2012 à 2015 achève d'administrer la preuve de la volonté du pouvoir à placer tout le monde devant un fait accompli afin d'obtenir le glissement tant rêvé.

Enfin et toujours sur ce registre, le dernier projet de loi portant répartition des sièges pour les élections locales, municipales et urbaines, du reste, rejeté par l'Assemblée nationale en juin 2015, est une preuve supplémentaire de cette volonté d'éviter l'élection présidentielle en 2016 dans la mesure où ce projet de loi était source du désordre et du blocage du processus électoral.

D'autres raisons peuvent être indiquées, mais celles énumérées ci-dessus ont dissipé tout doute sur les vraies intentions du pouvoir de Kinshasa.

Voilà pourquoi, le groupe de janvier 2015 trouve ce dialogue inopportun en cette veille des échéances électorales.

Pour les tenants du dialogue, les enjeux divergent selon que l'on est du pouvoir en place ou de l'UDPS.

En effet, pour l'UDPS, outre l'exigence de la médiation internationale, il faut parler du hold up électoral qu'elle a subi de la part du pouvoir en place en 2011. Mais l'on peut bien se demander pour quelle finalité en cette veille de la fin de la mandature. D'aucuns redoutent que l'UDPS par inadvertance politique ne tombe dans le piège de la prolongation tant souhaitée par le pouvoir.

Pour le pouvoir en place, le dialogue va offrir la possibilité de débattre de la fiabilisation du processus électoral, du calendrier électoral, du financement des élections et de la sécurisation du processus électoral afin d'éviter les troubles et violences avant, pendant et après les élections, comme cela fut malheureusement le cas en 2006 et en 2011 allant jusqu'à mort d'hommes.

Le Président de la République qui, dans son discours du 29 juin 2015, a rejeté la médiation internationale, a assigné à ce dialogue qu'il a, par ailleurs qualifié d'éventuel, les objectifs énumérés au paragraphe ci-dessus.

L'opposition qui rejette le dialogue, balaye d'un revers de la main ces assignations.

S'agissant de la fiabilisation du processus électoral et du calendrier électoral, le groupe de janvier 2015 affirme qu'il s'agit des matières de la compétence de la CENI et non du Président de la République ou d'un autre quelconque organe de l'Etat. Il n'y a qu'à se mettre autour de la CENI (pouvoir, opposition, société civile) pour régler ces matières par consensus. La CENI a déjà marqué son accord à ce sujet, si ce n'est le pouvoir qui retarde ce processus.

Quant au financement des élections, cette opposition à laquelle j'appartiens estime que sa participation au dialogue n'apportera pas le financement voulu. C'est de la compétence des institutions de l'Etat dont elle n'est pas une.

Là dessus, il y a lieu de relever que le problème de financement des élections ne devrait pas se poser car les budgets de 2012 à 2015 ont alloué au processus électoral les enveloppes respectivement de 250.000.000 USD, 246.000.000 USD et 59.000.000 USD pour le premier trimestre 2015, soit un total, à ce jour, de 794.000.000 USD.

Les budgets bien gérés, le problème de finance ne devrait pas se poser avec autant d'acquiescement si cet argent était normalement décaissé ; encore qu'il faut toujours compter avec l'appui de la Communauté internationale.

Malheureusement, les décaissements ont été faibles. Tenez, en 2012, 38.000.000 USD de décaissement soit 15 %. En 2013, 28.000.000 USD de décaissement soit 28%. En 2014, 56.000.000 USD soit 23% et au premier trimestre de 2015, 1.000.000 USD sur les 59 soit ± 2%.

Mais où est passé l'argent des élections ? Il y a eu détournement car celui-ci, loin d'être seulement l'utilisation des fonds de l'Etat à des fins privées ou personnelles, est aussi son utilisation à d'autres fins que celles prévues dans la loi budgétaire.

Il en découle qu'il y a manque de volonté d'organiser les élections en vue d'imposer le glissement contre lequel le peuple congolais a payé le prix le plus fort les 19, 20, 21, 23, 24 et 25 janvier 2015.

Voilà pourquoi cet argument est pernicieux aux yeux du groupe du janvier 2015 et pourquoi celui-ci refuse d'aller au dialogue pour y résoudre un problème sciemment créé par le pouvoir qui n'a qu'à s'assumer, seul devant le peuple, sa responsabilité.

Autant que l'enjeu du financement, celui de la sécurisation du processus électoral relève du gouvernement qui dispose des FARDC, de la PNC et des services de sécurité.

L'opposition ne voit pas ce qu'elle devrait y dire d'autre que c'est du devoir du gouvernement de doter le pays d'une armée, d'une police et des services de sécurités apolitiques et républicains. Il ne faut pas un dialogue pour le faire, la Constitution l'ayant déjà affirmé.

L'enjeu caché du pouvoir, le non dit, reste le glissement, le dépassement consensuel des mandats constitutionnels, ce que le peuple congolais ne devrait pas accepter ni permettre. Il doit s'assumer en vertu de l'article 64 de la Constitution.

4. Conclusion

Un peuple n'est pas libéré par quiconque, mais il se libère.

Le Congo est à un tournant décisif de son histoire. Si pour le pouvoir, l'enjeu est son maintien en violation de la Constitution sous le couvert d'un dialogue qui lui offrirait une légitimité consensuelle, pour l'opposition dite « forces politiques et sociales consolidées en janvier 2015 » aujourd'hui la Dynamique pour l'Action de l'Opposition, l'enjeu actuel est la réalisation de l'alternance au pouvoir en 2016 pour porter la RDC dans le concert des autres nations africaines qui inspirent le respect et la considération de l'humanité toute entière à l'instar du Nigeria, du Ghana, du Sénégal, de la Namibie, de la Tanzanie et que sais-je encore. Le dialogue projeté par le pouvoir est un piège qu'il faut absolument éviter.

Il faut se garder de vite accuser cette opposition de réfractaire au dialogue, poumon de respiration de toute société démocratique. Car comme dit plus haut, tout dialogue doit avoir un objet légal et moral. Et pour nous, la tripartite CENI, Opposition et pouvoir constitue le cadre idéal pour aborder toutes ces questions et trouver un compromis républicain dans le seul bénéfice du peuple congolais, qui réclame à cor et à cri des élections transparentes avec un nouveau fichier électoral, l'ancien étant corrompu.

Le glissement visé par le pouvoir est, à n'en point douter, un recul de la démocratie susceptible d'entraîner le pays tout entier dans le chaos. Qui va endosser cette responsabilité devant l'histoire ?

Si tant il faille absolument se rencontrer et se parler, le pouvoir devrait rassurer tout le monde que l'objectif recherché par lui n'est pas le glissement au-delà des mandats qui s'arrêtent en 2016, et ce, par une déclaration solennelle du Président Joseph Kabila comme l'a fait le Président Bonny Yayi du Bénin dans l'intérêt de son peuple et de la démocratie.

A ce jour, tel n'est pas le cas. La preuve en est donnée par le discours du Président de la République du 29 juin 2015 dans lequel il a évité sciemment de rassurer tout le monde en proclamant sa volonté ainsi que celle de siens de se conformer et de respecter la Constitution.

C'est à nous peuple congolais, particulièrement celui de Mont-Amba en ce compris de Lemba, à nous dire si nous devons aller à un tel dialogue pour cautionner le glissement, crachant ainsi sur la mémoire de ceux qui ont versé leur sang les 19, 20, 21, 23, 24 et 25 janvier 2015. ***(La réponse de l'assistance fut non).***

Pour notre part, le pari à gagner est celui de l'alternance ; pari noble à ne pas gaspiller.

Plus que jamais, le peuple congolais est à la croisée des chemins. Ou il gagne ce pari et se libère définitivement dans sa quête pour la consolidation de la démocratie ou il le perd et s'enlise dans la pauvreté.

Il n'y a pas de doute que pour un peuple déterminé aucune arme ni armée ne peut l'arrêter dans la réalisation de son destin.

L'histoire nous jugera.

Que Dieu vous bénisse et bénisse la RDC.

Je vous remercie.